

AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE

les
études
de L'A.

juillet
2018

les
**FINANCE-
MENTS
PUBLICS**
de la
culture
en
**NOUVELLE-
AQUITAINE**
en 2015

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine

Site de Poitiers : 91, boulevard du Grand Cerf – 86000 Poitiers
Site de Limoges : 30, cours Gay-Lussac – 87000 Limoges
05 49 55 33 19 / 05 55 11 05 94 – accueil@la-nouvelleaquitaine.fr
la-nouvelleaquitaine.fr



Réalisation : Pôle Observation – Ressources
Contact : observatoire@la-nouvelleaquitaine.fr
Retrouvez les travaux d'observation
sur le site internet de L'A.



Remarques liminaires

Réalisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, cette publication est une première lecture synthétique des montants, des tendances et de la part des principaux financements publics de la culture sur des bases méthodologiques conformes aux travaux du Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.

Ce travail est une analyse globale, qui a pour vocation à être partagée, discutée et approfondie en fonction des besoins des différentes parties prenantes des financements de la culture.

Les données étudiées concernent les deux années qui précèdent la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (une agrégation des budgets a été réalisée). Un travail d'actualisation pour les années qui suivent est en cours.

Résumé

En Nouvelle-Aquitaine, les dépenses culturelles s'élèvent à 653,5 millions d'euros en 2015 soit 113 euros par habitant si l'on rapporte ce montant à l'ensemble de la population régionale. Les Communes représentent près de la moitié de ces dépenses (45%, soit 291,5 millions d'euros) et avec leurs Intercommunalités 61% (397,2 millions d'euros). Les Départements contribuent à hauteur de 114,2 millions d'euros (17%).

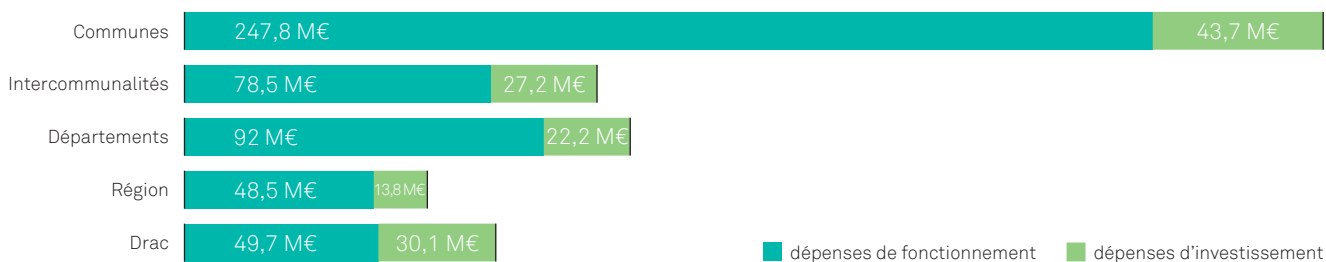
L'État en région à travers sa Direction régionale des affaires culturelles dépense 79,8 millions d'euros (12%) et le Conseil régional 62,3 millions d'euros (9%).

Les dépenses culturelles en Nouvelle-Aquitaine sont en légère diminution comparées à 2014 (-1%) mais cette évolution est différente selon l'échelon observé : la Drac (+1,2%), la Région (+2,8%) et les Intercommunalités (+7,5%) les augmentent tandis que les Départements (-0,5%) et les Communes (-4,8%) les diminuent.

Les dépenses culturelles consolidées en Nouvelle-Aquitaine¹

Les dépenses culturelles en Nouvelle-Aquitaine s'élèvent à 653,5 millions d'euros soit 113 euros par habitant en 2015. Près de 80% sont des dépenses de fonctionnement (516,5 millions d'euros).

Les dépenses culturelles consolidées en 2015 (en millions d'euros)



Les Communes sont prédominantes dans le financement de la culture (près de la moitié des dépenses : 45%, soit 291,5 millions d'euros). Avec leurs regroupements intercommunaux, elles cumulent 61% de l'ensemble des dépenses culturelles (397,2 millions d'euros) en 2015.

Les Départements contribuent à hauteur de 114,2 millions d'euros (17%). L'État en région à travers sa Direction régionale des affaires culturelles (Drac) dépense 79,8 millions d'euros (12%)² et le Conseil régional 62,3 millions d'euros (9%).

Effort culturel et euros par habitant³

L'effort culturel, soit la part du budget de la collectivité consacrée à la culture, varie de 1,7% à 9%. D'une manière globale, cet effort budgétaire est identique à 2014 et se caractérise par une forte hétérogénéité des profils.

Dépenses culturelles brutes, effort culturel et euros par habitant en 2015

	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Drac
Dépenses	305,4 M€	112,9 M€	116,1 M€	64,5 M€	79,8 M€
fonctionnement	254,2 M€	80,5 M€	93,1 M€	50,1 M€	49,7 M€
investissement	51,2 M€	32,4 M€	23,0 M€	14,4 M€	30,1 M€
En % du budget	9,0%	4,3%	1,7%	2,5%	-
fonctionnement	10,1%	4,3%	1,7%	3,1%	-
investissement	5,8%	4,3%	1,7%	1,5%	-
En euros par habitant	154 €	34 €	20 €	11 €	14 €
fonctionnement	128 €	25 €	16 €	9 €	9 €
investissement	26 €	10 €	4 €	2 €	5 €

1. Les dépenses culturelles consolidées neutralisent les flux financiers existants entre les différents financeurs en matière culturelle comme par exemple une subvention culturelle de la Région au bénéfice d'une Commune.

2. L'État opère en région également à travers des établissements publics nationaux. En 2015, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est intervenu à hauteur de 7,7 millions d'euros, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) pour 1,4 millions d'euros et le Centre national du livre (CNL) pour 900 000 euros.

3. L'analyse détaillée des dépenses culturelles par financeur est réalisée à partir des dépenses brutes, c'est à dire sans exclure les dépenses financées par d'autres collectivités de l'échantillon, ce qui explique les écarts avec les montants précédents.

Ce sont les **Communes** qui consacrent la part la plus importante de leur budget à la culture (9%). Leur effort budgétaire est encore plus important pour les dépenses de fonctionnement (10,1%). Cet effort culturel varie de 0,4% à 19,8% pour les dépenses de fonctionnement des Communes.

L'euro culturel par habitant, soit les dépenses culturelles rapportées au nombre d'habitants, est de 154€. En dépenses de fonctionnement, il est de 128€ et oscille entre 68€ et 259€ selon la Commune.

Les **Intercommunalités** contribuent à la culture à hauteur de 4,3% de leurs budgets que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Cet effort culturel est très variable selon les regroupements : les dépenses de fonctionnement fluctuent entre 0% et 17,4% en région. Parmi les 38 regroupements étudiés, 5 n'ont aucune dépense culturelle et 12 consacrent moins de 0,5% de leur budget à la culture.

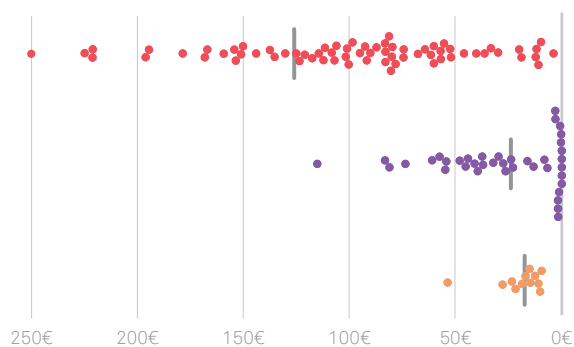
L'euro culturel par habitant est de 34€ (25€ en fonctionnement). Pour les dépenses de fonctionnement celui-ci est très variable et atteint jusqu'à 118€ par habitant.

L'effort culturel des **Départements** s'établit à 1,7% en fonctionnement comme en investissement. Il varie entre 1% et 4% selon le Département. L'euro culturel s'élève à 20€ dont 16€ en fonctionnement.

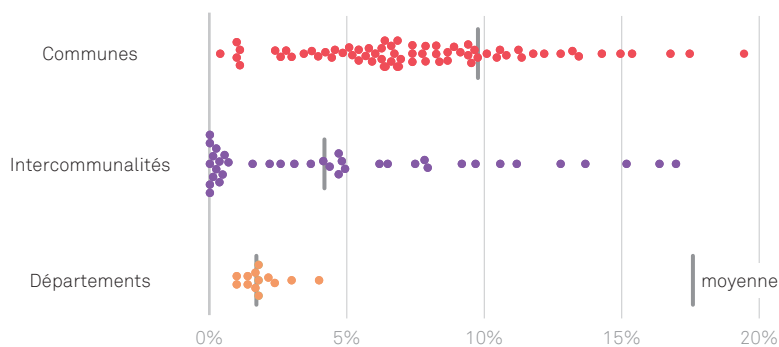
La **Région** consacre 2,5% de son budget à la culture pour un euro culturel par habitant de 11€. En fonctionnement, l'effort culturel s'élève à 3,5%.

La **Drac** dépense quant à elle globalement 14€ par habitant.

Euro culturel par habitant en 2015 (fonctionnement)



Effort culturel en 2015 (fonctionnement)



Note de lecture : chaque point représente une collectivité territoriale.
Ces deux graphiques permettent d'observer la forte hétérogénéité des profils.

Zoom sur les subventions de fonctionnement

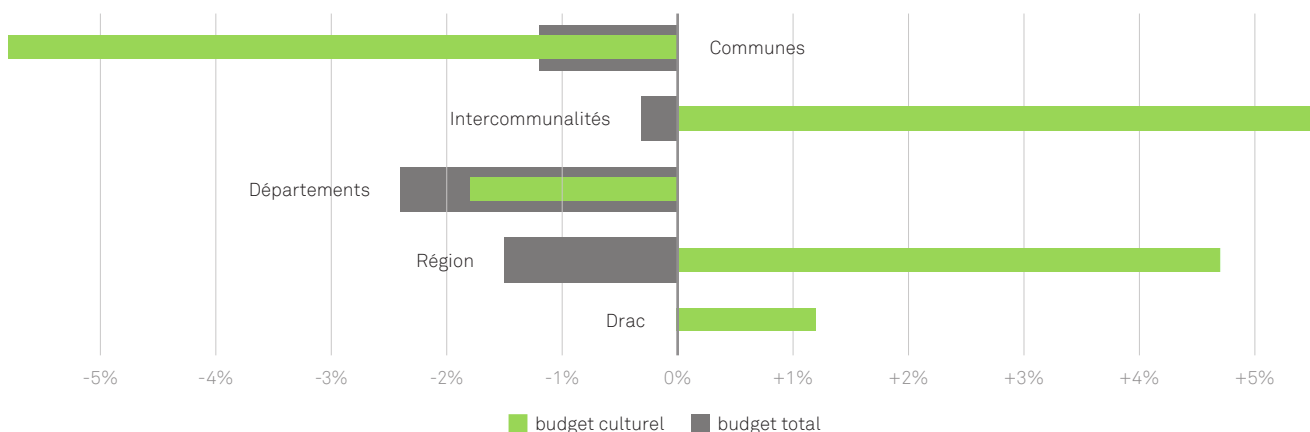
D'une manière générale, le montant des subventions diminue entre 2014 et 2015 de -1,1%, ce qui représente -2,3 millions d'euros. En 2015, ce montant s'élève à 206,5 millions d'euros soit 39% des dépenses culturelles totales. Seules la Drac et la Région augmentent leurs subventions (respectivement +0,3% et +1%). Les Communes (-2,1%), les Départements (-2,7%) et les Intercommunalités (-3,2%) diminuent quant à eux leurs subventions au secteur culturel.

L'évolution des dépenses culturelles

Les dépenses culturelles en Nouvelle-Aquitaine comparées à 2014 baissent de -1,6%. Cette évolution est variable selon l'échelon observé : la Drac (+1,2%), la Région (+4,7%) et les Intercommunalités (+5,6%) augmentent leurs financements, tandis que les Départements (-1,8%) et les Communes (-5,8%) les diminuent.

Par ailleurs, notons qu'en moyenne le budget total diminue pour chacune des 4 typologies de collectivités étudiées.

Évolution du budget total et du budget culturel entre 2014 et 2015



Si l'on se concentre uniquement sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont quasi stables au niveau régional entre 2014 et 2015 pour les dépenses culturelles +0,2% (+1,3% sur l'ensemble des budgets totaux).

Panel d'étude

Le panel de l'étude sur les financements publics de la culture est constitué de la Drac Nouvelle-Aquitaine, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, des Départements, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ayant une Commune de plus de 10 000 habitants, des Communes de plus de 10 000 habitants, de Communes dont la population est proche du seuil des 10 000 habitants et de quelques Communes dont la population est inférieure à ce seuil mais qui sont néanmoins centres de ces Intercommunalités.

Le panel constitué est identique en 2014 et 2015 : 120 établissements ont été ainsi agrégés chaque année. La collecte des informations se base sur les comptes administratifs des collectivités et sur une extraction comptable auprès des services de la Drac des programmes Création (131), Patrimoines (175), Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (224), Livre et industries culturelles (334).

Pour le Conseil régional et la Drac, les dépenses de rémunérations du personnel ne nous ont pas été communiquées.